

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 17 septembre 2013
modifiant l'arrêté du 06 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000
vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen
(zone de protection spéciale)

NOR : DEVL1322017A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu l'arrêté du 06 avril 2006 portant désignation du site natura 2000 « vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen »,

Arrête :

Article 1^{er}

La carte d'assemblage au 1/120 000 et les dix cartes au 1/25 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 06 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen (FR 4312012) » .

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 « vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » annexée à l'arrêté du 06 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen ».

Article 3

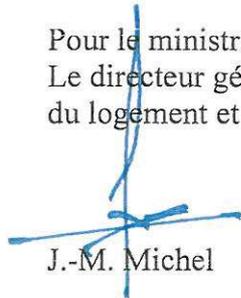
Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des espèces d'oiseaux visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 SEP. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,



J.-M. Michel

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 4312012
Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen
(zone de protection spéciale)**

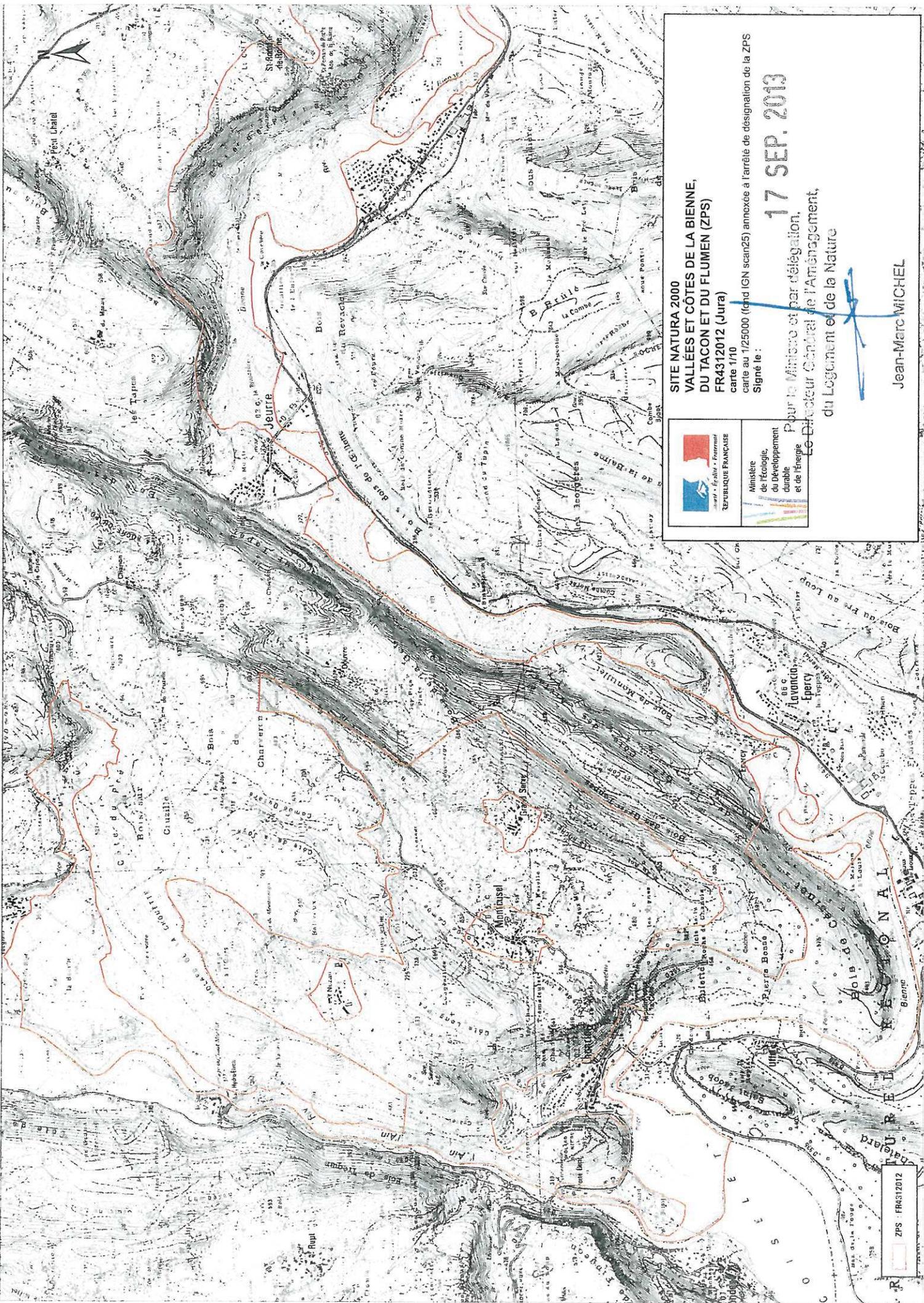
Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A104	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
A108	Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i>
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
A217	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
A223	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A070	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>



**SITE NATURA 2000
VALLÉES ET CÔTES DE LA BIENNE,
DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
FR4312012 (Jura)**
carte au 1/10

Signé le : **17 SEP. 2013**

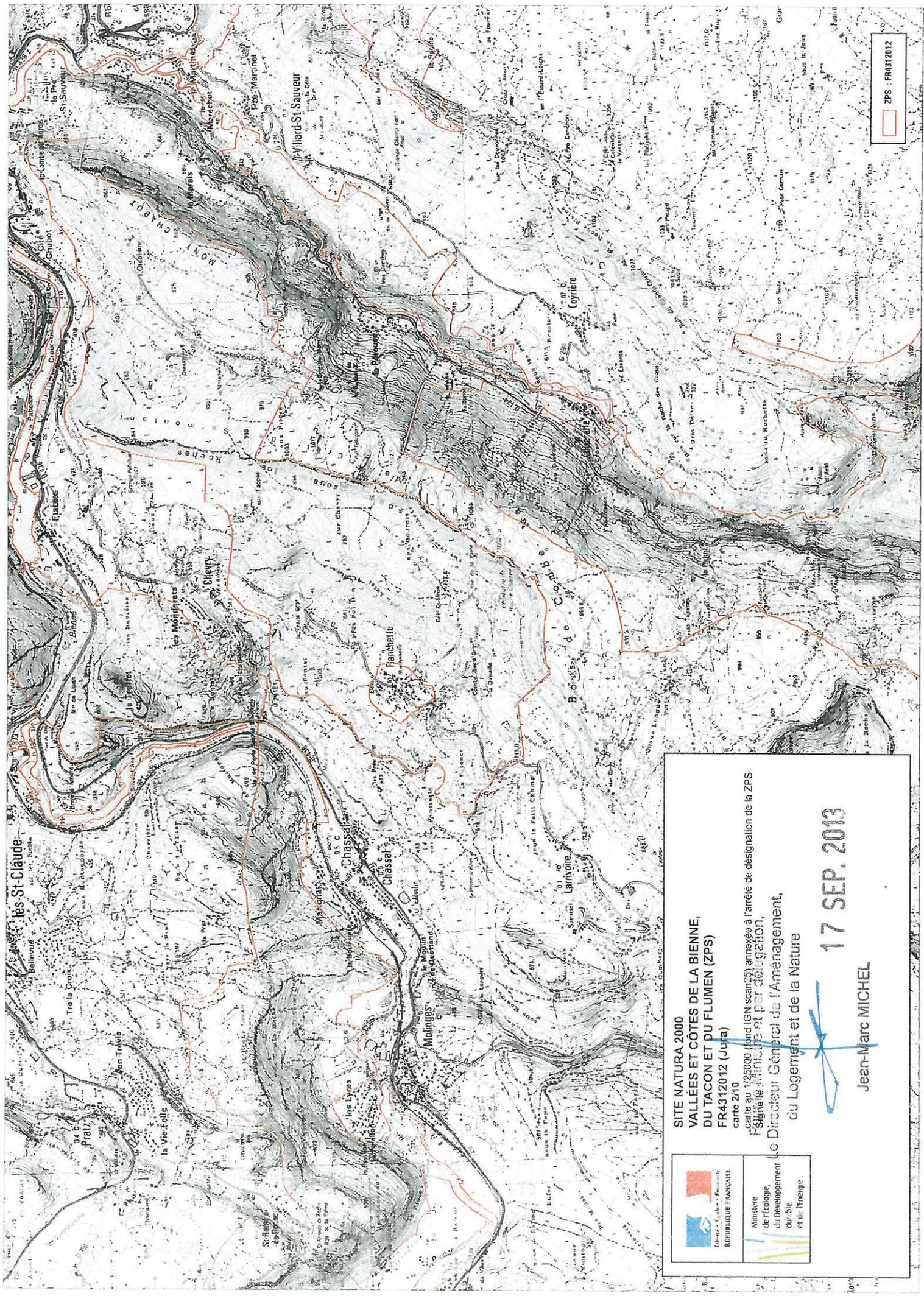
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Jean-Marc MICHEL



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie

ZPS - FR4312012



ZPS - FR4312012



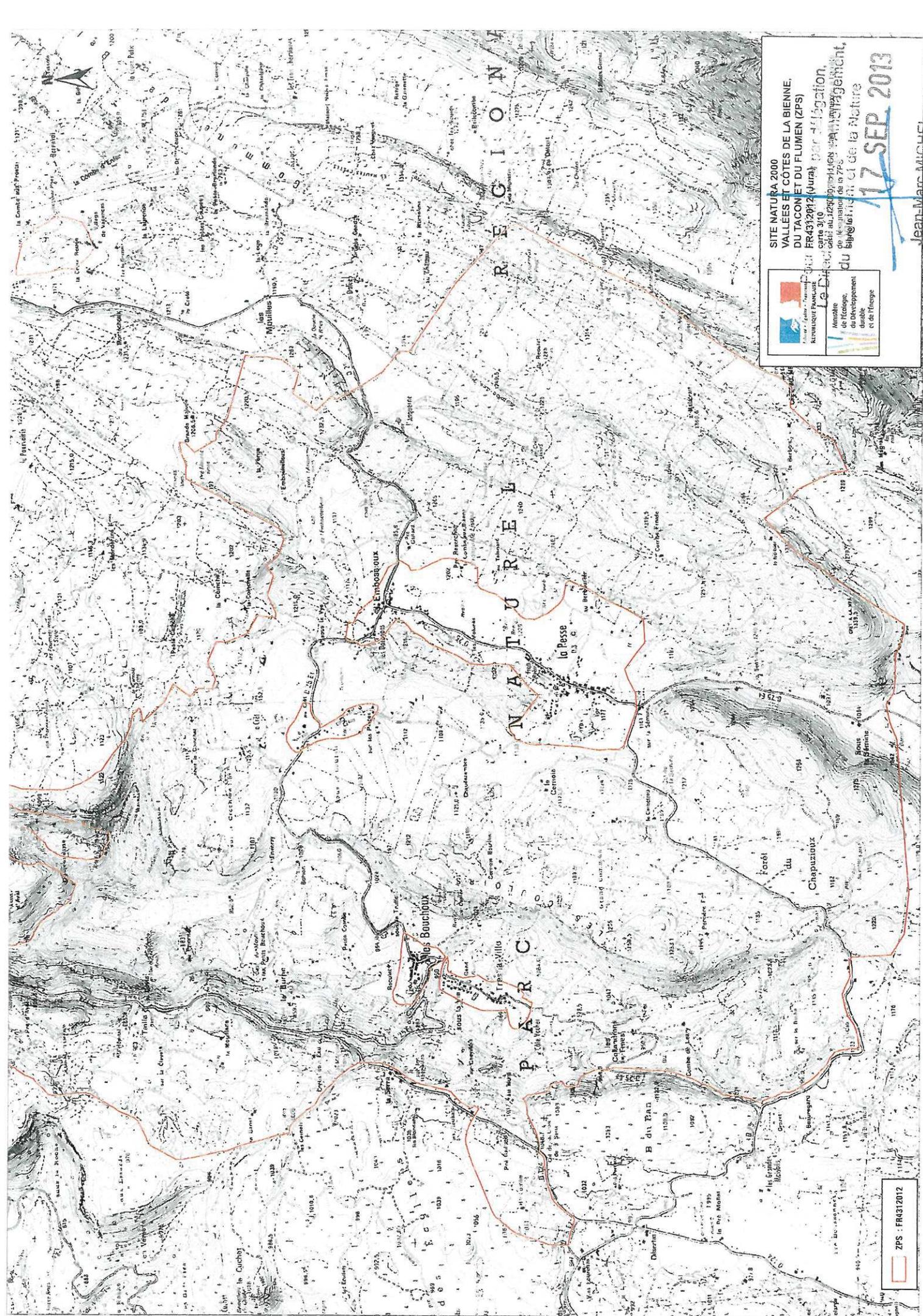
Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable,
du Climat
et de l'énergie

SITE NATURA 2000
VALLÉES ET CÔTES DE LA BIENNE,
DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
FR4312012 (Jura)
 carte 2/10

carte au 1:25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
 Préfecture de la Haute-Saône et par délégation,
Le Directeur Général de l'Aménagement,
 du Logement et de la Nature

17 SEP. 2013

Jean-Marc MICHEL



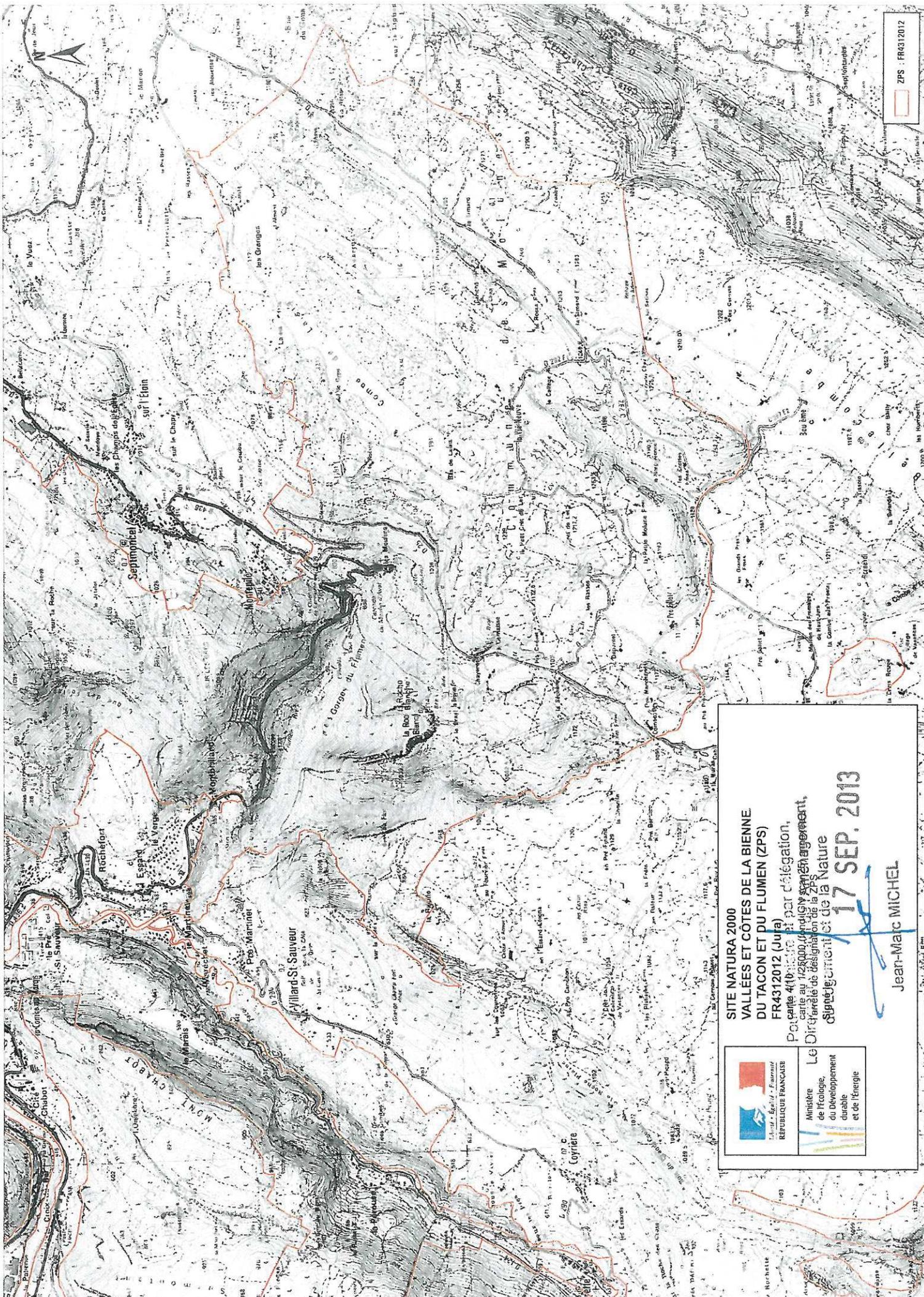
SITE NATURA 2000
VALLÉES ET CÔTES DE LA BIENNE,
DU TACON ET DU FLOUEN (ZPS)
FR4312012 (vural) par dérogation,
 carte 3/10
 carte au 1:25 000 (IGN) sur la base
 de l'annuaire de la ZPS
 du Service Régional de la Nature
 et de l'Érige

17 SEP 2013

Jean-Marc MICHEL



ZPS : FR4312012



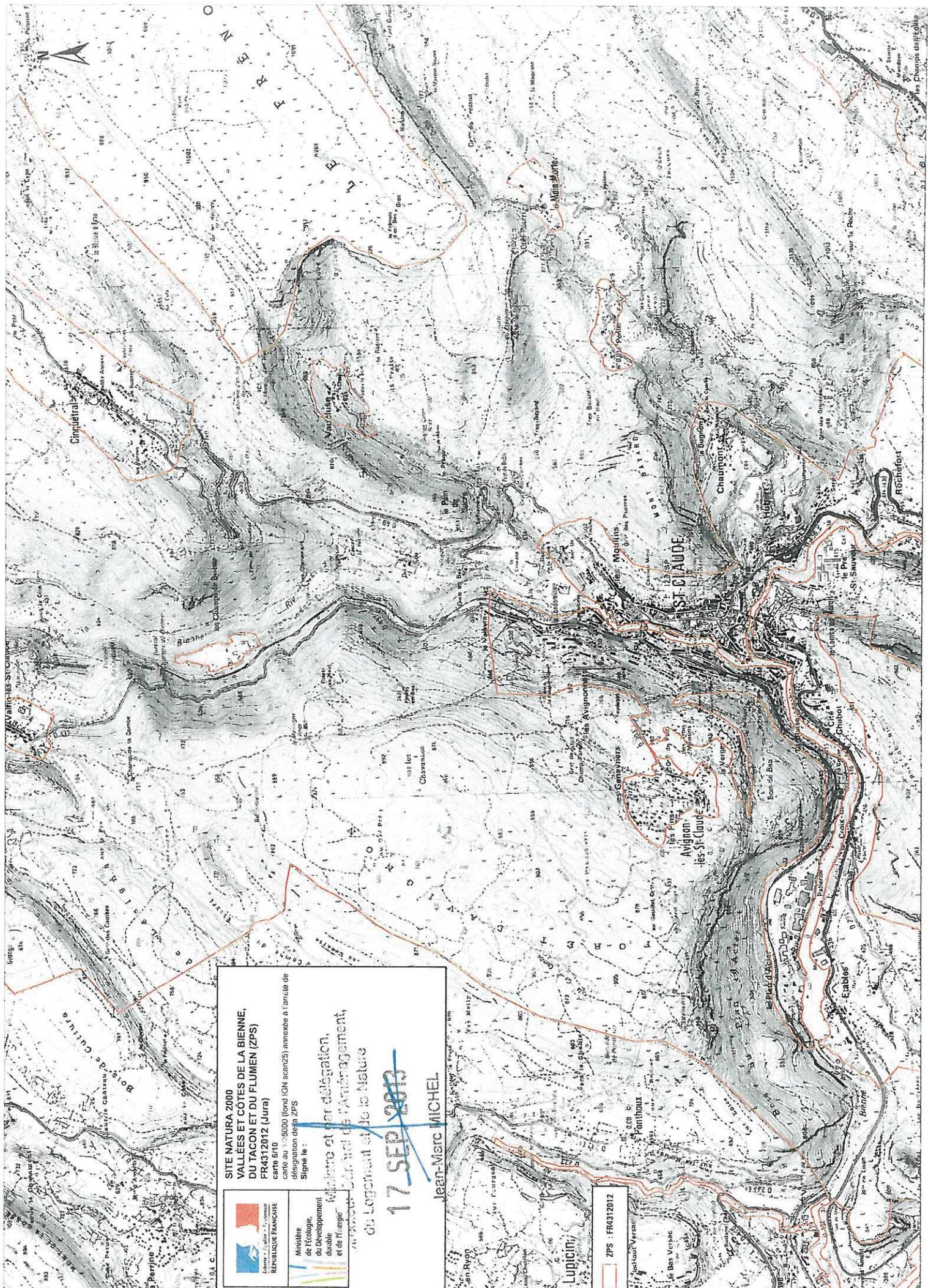
ZPS - FR4312012

SITE NATURA 2000
VALLÉES ET CÔTES DE LA BIENNE
DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
FR4312012 (Juin)

Par la carte 410-10-01 par délégation,
 carte au 1:25000, l'indivision s'engageant,
 le Directeur de la Région de la Nature
 a approuvé la désignation de la ZPS

17 SEP. 2013

Jean-Marc MICHEL



SITE NATURA 2000
VALLÉES ET CÔTES DE LA BIENNE,
DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
FR4312012 (Jura)
 carte 6170
 carte au 1:50000 (fond IGN scem25) annexée à l'article de
 désignation de la ZPS
 Signé le :

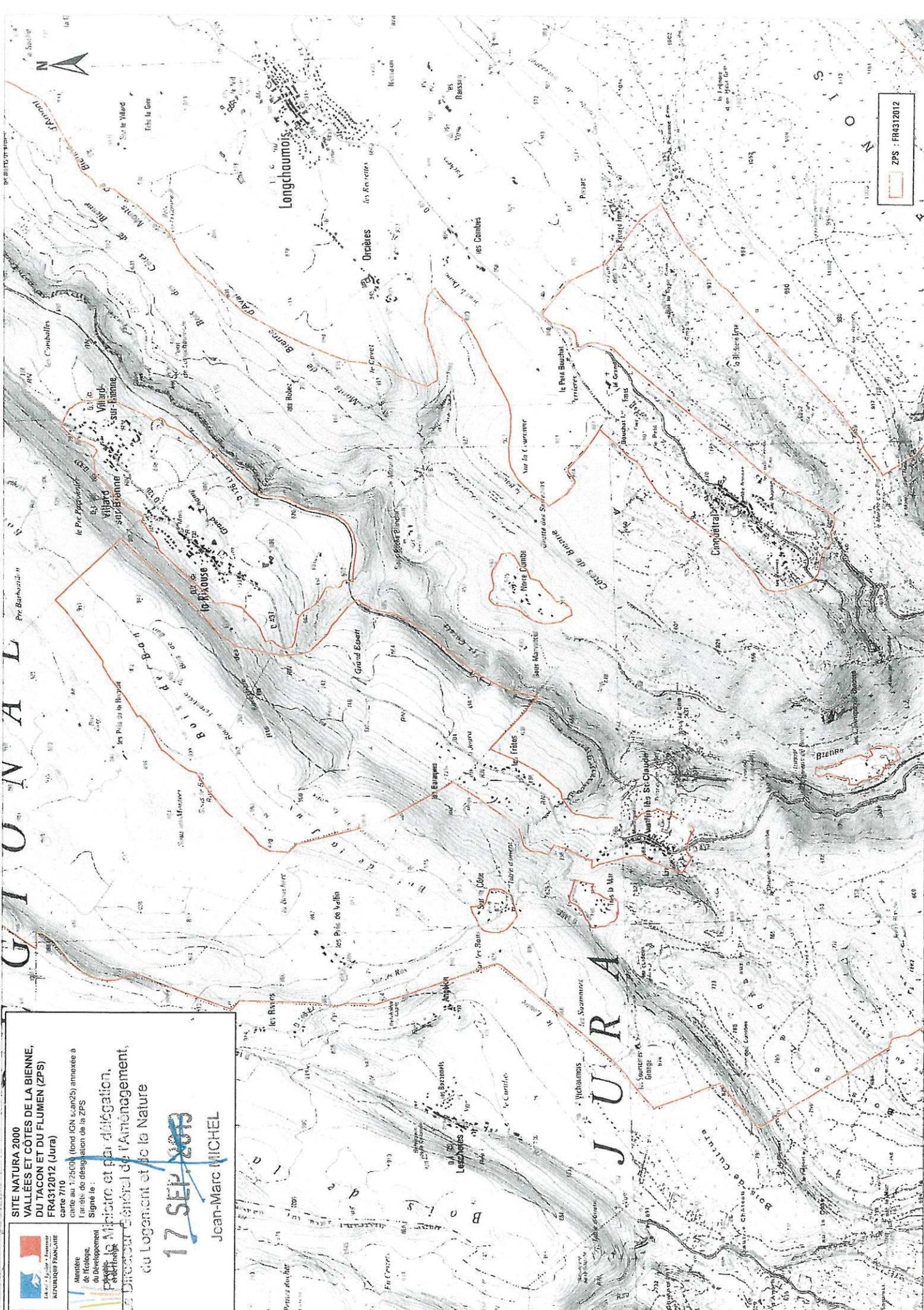
Ministère
 de l'Écologie,
 du Développement
 durable
 et de l'énergie

Ministère et par délégation,
 Directeur de l'aménagement,
 du Logement et de la Nature

~~17 SEP 2013~~
 Jean-Marc MICHEL



ZPS : FR4312012



G I O N A L

SITE NATURA 2000
VALLÉES ET CÔTÉS DE LA BIÈVRE,
DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
 FR4312012 (Jura)

carte 7110
 carte au 1:25000 (fond IGN scan25) annexée à
 l'arrêté de désignation de la ZPS

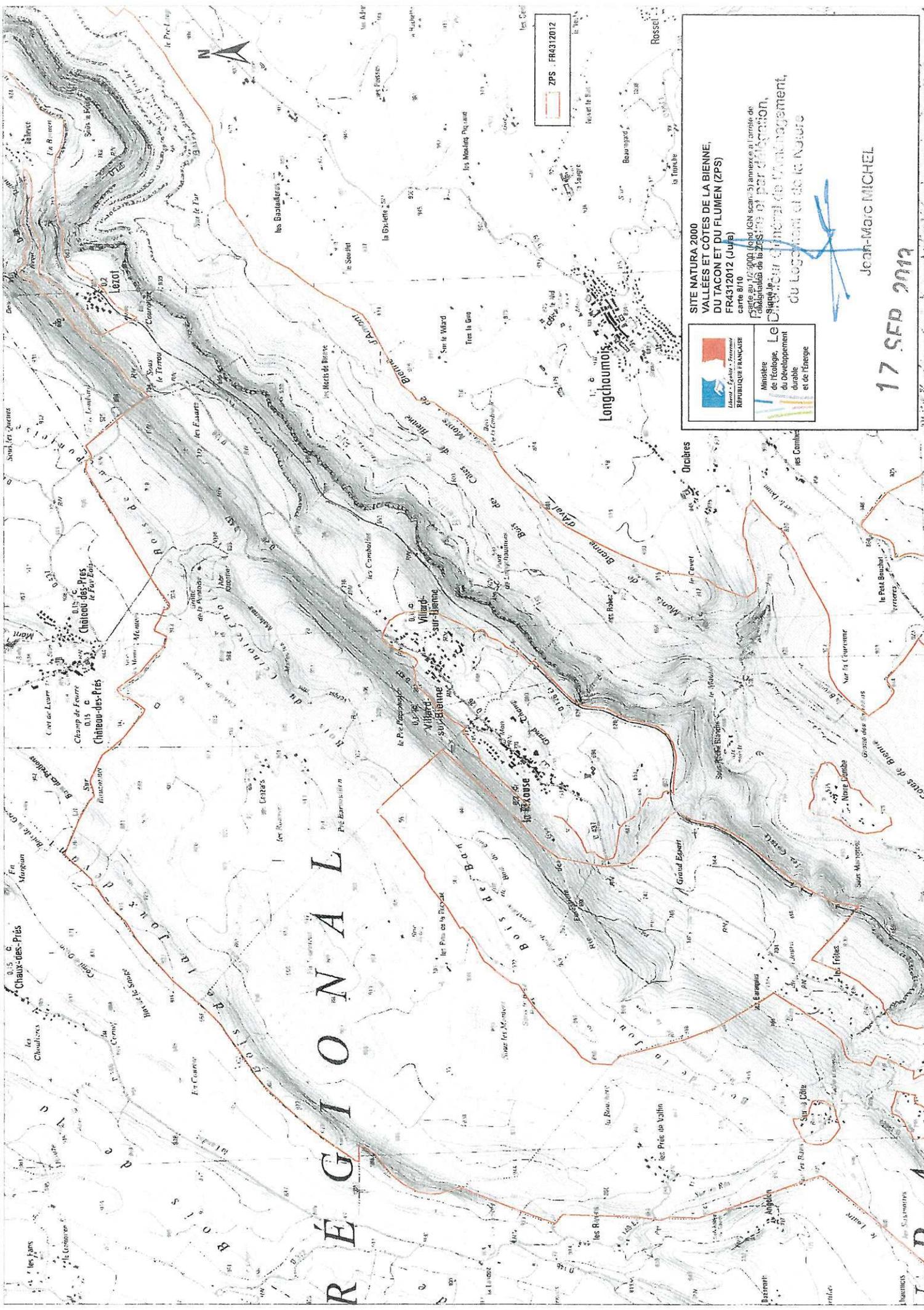
Ministère
 de l'écologie,
 du développement
 durable et
 de l'énergie

Signé le :
 le Ministre et par délégation,
 le Directeur Général de l'Aménagement,
 du Logement et de la Nature

17 SEP 2013

Jean-Marc MICHEL

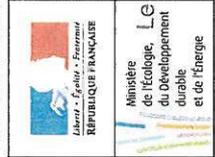
ZPS - FR4312012



ZPS - FR43/2012

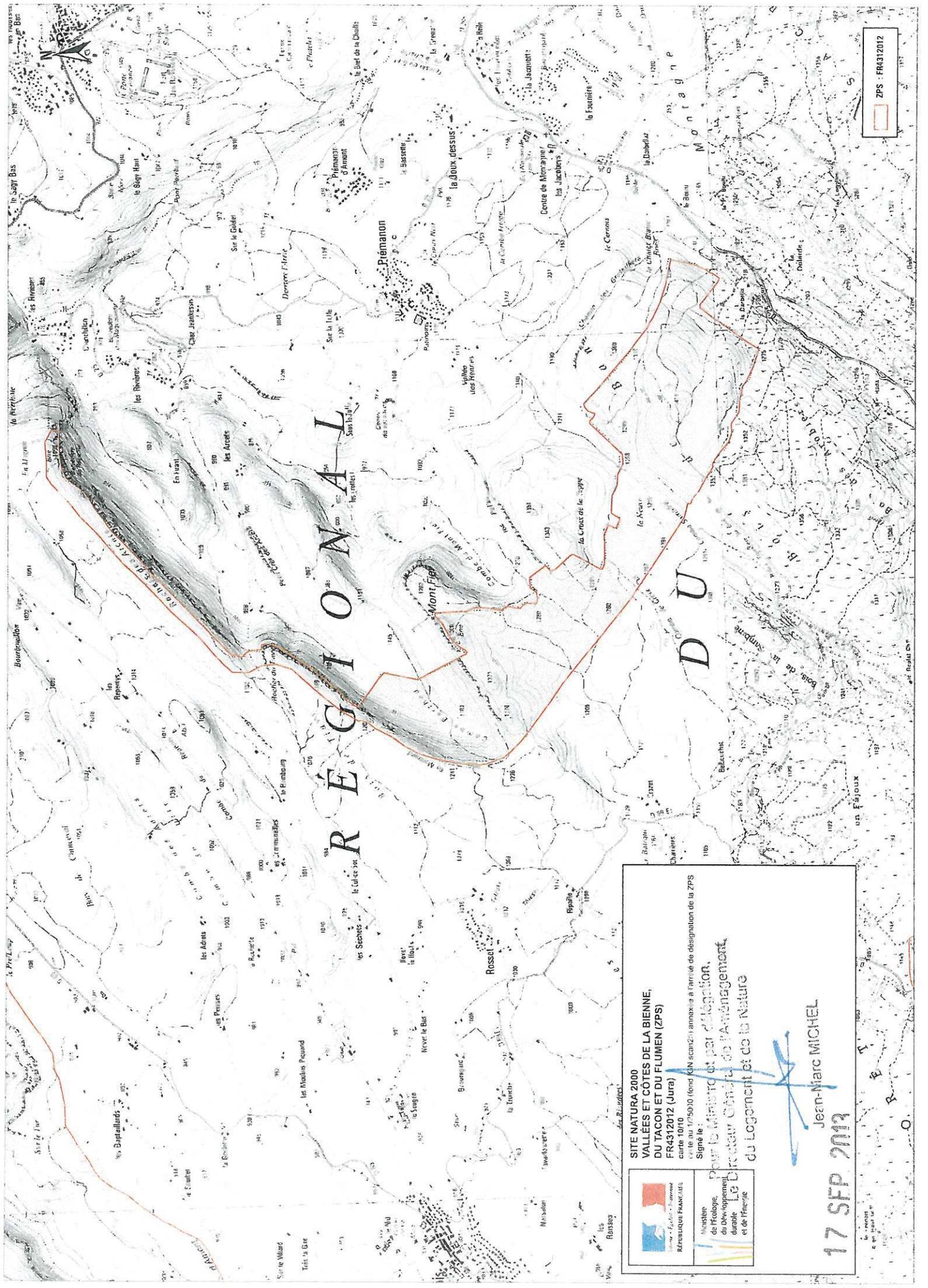
SITE NATURA 2000
 VALLEES ET COTES DE LA BIENNE,
 DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
 FR432012 (Juin)

Écrits au 1/25000 (IGN scannés) annexés à l'arrêté de
 désignation de la ZPS de la Loire par l'arrêté de
 M. le Préfet de la Région Centre
 du Département de l'Indre-et-Loire
 du 10/06/2012



Jean-Marc MICHEL

17 SEP 2012



SITE NATURA 2000
VALLÉES ET COTES DE LA BIENNE,
DU TACON ET DU FLUMEN (ZPS)
 FR4312012 (Jura)
 carte 10/10

Signé le : _____
 par le Ministère de l'Énergie,
 du Développement durable,
 de l'Équipement, du Transport,
 du Logement et de la Mer

Jean-Marc MICHEL
 17 SEP 2013